

# Projet d'activité 2019

---

Conseil d'administration du 19 décembre 2018





# Sommaire

---

- 4 Préambule
- 6 Centre Inffo, opérateur de l'État investi d'une mission de service public
- 8 La gouvernance de Centre Inffo
- 10 L'expertise de Centre Inffo au service des décideurs publics
- 16 Densifier les partenariats pour optimiser l'offre de service de Centre Inffo
- 18 Accompagner les Régions dans le développement de leurs politiques Emploi Formation
- 20 Centre Inffo, au carrefour de l'Europe et de l'international
- 22 Accompagner les transitions
- 26 Piloter la performance de Centre Inffo

## ANNEXES

- 32 Textes officiels
- 35 Partenariats institutionnels de Centre Inffo formalisés par voie de convention
- 36 Parutions de la presse d'actualité
- 37 Principales bases de données de Centre Inffo en accès libre
- 38 Centre Inffo en ligne
- 40 Le portail Orientation pour tous
- 44 Le site Paritarisme emploi-formation
- 45 Liste des sigles

# Préambule



**Louis-Charles Viossat**

Président du conseil  
d'administration

2019 est une année clé pour Centre Inffo : l'accompagnement de la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la préparation avec l'Etat du 6ème contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2023 seront les deux objectifs majeurs de l'association, réalisés sous la conduite d'un nouveau directeur général.

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi « Avenir professionnel » a pour ambition de simplifier et de faciliter pour chaque citoyen l'accès à la formation. Ce faisant, elle transforme profondément l'écosystème de la formation professionnelle, sa gouvernance, ses dispositifs, ses circuits de financement et introduit de nouveaux acteurs dans le paysage.

La monétisation du Compte personnel de formation et son achat via l'application mobile développée par la Caisse des dépôts et consignations modifieront durablement les modalités d'information et d'accès aux formations. L'automatisation de la collecte des contributions des entreprises confiée aux Urssaf bouleversera le rôle des 20 OPCA actuels, regroupés en 2019 en 11 OPCO (opérateurs de compétences) : leurs missions se concentreront sur le financement des CFA, le développement des TPE/PME et l'accompagnement à la GPEC des filières économiques. La disparition des Opacif au profit des nouvelles Cepir entraînera une reconfiguration des instances régionales de gestion de la formation.

La gouvernance de ces politiques publiques sera assurée par France Compétences, nouvelle agence nationale qui se substituera aux quatre instances de gouvernance, de concertation et de gestion actuelles : Cnefop, CNCP, Copanef, FPSPP. Elle sera notamment chargée de la régulation de la qualité et des prix des formations, des nouvelles modalités du CEP pour les actifs et de l'élaboration des certifications.

Les partenariats historiques qui soutiennent les outils nationaux dont Centre Inffo est maître d'œuvre (portails Orientation pour tous, Paritarisme-Emploi-Formation, ComCEP) seront adaptés à la nouvelle donne.

Comme l'ensemble des acteurs, Centre Inffo fera évoluer son offre de service en fonction de son nouvel environnement et des nouveaux besoins. Plus encore qu'aujourd'hui, Centre Inffo devra s'adresser directement aux publics finals et aux bénéficiaires de la formation. A cette fin, il lui faudra, seul ou en partenariat, développer des nouveaux outils en s'appuyant sur les technologies digitales qui permettent de s'adresser au plus grand nombre.

Avec l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux, l'association mobilisera aussi son expertise pour accompagner tous les acteurs professionnels dans les transitions annoncées, certaines mesures ne prenant effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. De nombreuses demandes de conseil émanent déjà des prestataires de formation qui doivent répondre aux nouvelles exigences de qualité, des entreprises qui souhaitent s'investir davantage dans l'alternance et l'apprentissage ou des acteurs-relais désireux d'adapter leurs systèmes d'information.

L'animation du débat public autour du développement des compétences est plus que jamais un enjeu majeur pour Centre Inffo. La 16<sup>ème</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle, édition exceptionnelle consacrée à la réforme, rassemblera à Biarritz, à la fin du mois de janvier 2019, plus d'un millier de professionnels qui partageront projets et innovations facilitant la mise en œuvre de la réforme. L'organisation régulière de manifestations nationales à Paris ou en régions à destination des acteurs du champ emploi, formation et orientation professionnelle constituera également un axe fort pour 2019.

Centre Inffo est aussi promoteur du modèle français de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il poursuivra ses activités avec le Cedefop et avec l'agence Erasmus + France Education Formation, ainsi que l'animation du réseau de ses homologues francophones.

Centre Inffo, opérateur citoyen attentif à son environnement, renforcera son ancrage local en Seine-Saint-Denis, en s'impliquant dans le futur pôle universitaire Condorcet et dans les projets pour les Jeux Olympiques de 2024. Opérateur attentif à l'évolution des compétences et aux mutations du travail, Centre Inffo veillera au développement permanent des compétences de ses salariés dans une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences adaptée à la taille de l'association.

## CENTRE INFFO, OPÉRATEUR DE L'ÉTAT INVESTI D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

*Centre Inffo, l'expert  
formation depuis plus de 40  
ans au service des salariés  
et des demandeurs d'emploi,  
des pouvoirs publics, des  
partenaires sociaux et de  
l'ensemble des acteurs de la  
formation et de l'orientation  
tout au long de la vie.*



### La mission

Centre Inffo est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1976 et chargée de développer l'information sur la formation permanente. Centre Inffo constitue ainsi l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelles.

Centre Inffo a pour mission d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation à destination, plus particulièrement, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Il intervient dans le cadre des politiques publiques : nationales, européennes (à travers sa position de référent national auprès du Cedefop) et territoriales. Il réalise cette mission en liaison avec les dispositifs régionaux d'information, en particulier avec les Carif-Oref.

Centre Inffo est maître d'œuvre du portail Orientation pour tous (le portail de l'État, des partenaires sociaux et des Régions).

Centre Inffo intervient pour l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, lesquels ont vocation à accueillir, informer, conseiller, orienter ou assister le public.

### 2016-2019 : le 5<sup>e</sup> contrat d'objectifs et de moyens

Les conditions de réalisation et de suivi des missions de service public de l'association font l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec l'État. Elles se concrétisent par la signature d'un cinquième contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2016-2019 après plus de six mois d'échanges entre les administrateurs et l'État.

Ce contrat signé le 29 janvier 2016 à Biarritz lors de la 14<sup>ème</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle renforce la légitimité d'acteur national de Centre Inffo en complémentarité avec les Régions, en fait un opérateur majeur dans la promotion des politiques publiques et dans l'accompagnement des acteurs de la formation et du développement des compétences dans les évolutions du contexte économique et social.

S'inscrivant dans une logique de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels, il s'agit, aussi, de mettre à disposition du grand public des dispositifs numériques d'orientation, d'information et de formation.

## Et ses 4 axes de développement

1. Contribuer au développement de la formation sur l'ensemble du territoire national en diffusant au bénéfice des institutionnels et des particuliers les informations permettant à chacun de s'approprier les dispositifs de formation professionnelle
2. Accompagner la dématérialisation du secteur de la formation
3. Participer activement à l'information et au soutien des personnes bénéficiaires finales de la formation et du développement des compétences
4. Renforcer la professionnalisation et l'information des acteurs des ressources humaines, de l'orientation et la formation

## Objectifs opérationnels

### 1. Développement de la formation

- Assurer à l'État une capacité d'expertise complémentaire
- Rechercher les complémentarités entre les politiques et outils nationaux et régionaux
- Appuyer les instances en charge de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la certification
- Accompagner les partenaires sociaux
- Contribuer à la continuité territoriale (CROM et Mayotte) et au rayonnement français (Europe, francophonie, international)
- Animer le débat public

### 2. Dématérialisation

- Contribuer à la standardisation des systèmes d'information dédiés à l'orientation et à la formation
- Renforcer l'expertise dans le traitement documentaire de la formation
- Promouvoir l'accessibilité des outils numériques de la formation aux porteurs de handicap

### 3. Soutien aux bénéficiaires finals de la formation et du développement des compétences

- Faciliter l'orientation des actifs pour le choix des métiers, formations et périodes d'alternance par des outils numériques
- Mettre à leur disposition des informations vulgarisées et gratuites
- Diffuser largement des publications thématiques

### 4. Professionnalisation

- Contribuer à la cohérence interrégionale et interréseaux du conseil en évolution professionnelle
- Mettre à disposition des outils de professionnalisation
- Contribuer à la certification professionnelle des professionnels de la formation et de l'orientation



## LA GOUVERNANCE DE CENTRE INFFO

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'identité de Centre Inffo repose très largement sur le lien singulier qui unit sa gouvernance quadripartite à son objet social et à sa mission.

Présidé par Louis-Charles Viossat, dont le mandat a été renouvelé lors du conseil d'administration du 3 octobre 2017, le CA de Centre Inffo est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo). Ses membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo :  
« Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (...) Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. »

#### Les temps forts du conseil d'administration 2019

##### Bureaux

xx mars • xx décembre

##### Conseil d'administration

• xx mars • xx juin • xx décembre

##### Les grands dossiers 2019

- La 16<sup>ème</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle (30 janvier - 1<sup>er</sup> février 2019)
- L'organisation d'un conseil d'administration en région
- La préparation du 6<sup>ème</sup> contrat d'objectifs et de moyens

Centre Inffo emploie 81 salariés (représentant 79,2 équivalents temps plein) aux compétences diversifiées : spécialistes du droit, de la documentation, du marché et des pratiques de formation, journalistes, professionnels de l'édition et de la publication, fonctions support (services administratifs, financiers commerciaux et informatique).

Le budget 2019 s'élève à 8,57 millions d'euros. Notamment les subventions d'État représentent 4,04 millions d'euros et le chiffre d'affaires pour ressources propres s'élève à 4,01 millions d'euros.

### Les commissions de travail du Conseil d'administration

Conformément à l'article 10 des statuts de Centre Inffo, le conseil d'administration a mis en place des commissions thématiques ad hoc :

- la commission de suivi du contrat d'objectifs et de moyens. Présidée par Jacques Bahry, elle rassemble Bernadette Abadie, Laurence Breton-Kueny, Xavier Delpy, Michel Fortin, Cathy Gasperment, Daniel Jamme, Jean-Claude Tricoche, Muriel Vergès-Caullet.
- la commission « Régions et territoires », dont le périmètre ciblant initialement le renforcement des relations avec les Carif-Oref a été étendu aux Régions et à Régions de France. Elle est composée de Anne de Blignières-Légeraud, Daniel Jamme, Jean-Pierre Koechlin, Philippe Scelin, Jean-Claude Tricoche, Muriel Vergès-Caullet.

# Composition du CA de Centre Inffo

## COLLÈGE DES EMPLOYEURS

Céline Maginot (MT)	FNSEA
Fatima Amrani (MS)	FNSEA
David Duval (MT)	MEDEF
Xavier Delpy (MT)	MEDEF
Françoise Lannezval (MT)	MEDEF
Bernadette Abadie (MS)	MEDEF
Laurence Laumond (MS)	MEDEF
Caroline Troadec (MS)	MEDEF
Isabelle Bricard (MT)	U2P
xxxxxxxxx (MS)	CCI France
Philippe Scelin (MT)	CPME
Jean-Pierre Jousse (MS)	CPME

## COLLÈGE DES SYNDICATS DE SALARIÉS

Dominique Jeuffraut (MT)	CFE-CGC
Clément Delaunay (MS)	CFE-CGC
Daniel Jamme (MT)	CFDT
Nathalie Parein (MS)	CFDT
Michel Fortin (MT)	CGT-FO
Angéline Ledoux (MS)	CGT-FO
Magali Bourdon (MT)	CGT
Djamal Teskouk (MS)	CGT
Cathy Gasperment (MT)	CFTC
Jean-Pierre Koechlin (MS)	CFTC
Jean-Claude Tricoche (MT)	UNSA
Vanessa Jereb (MS)	UNSA

## LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

**Cédric Puydebois**  
Sous-Directeur des politiques de formation et du contrôle, DGEFP

## LE CONTRÔLEUR D'ÉTAT

**Olivier Wickers**  
Contrôleur général économique et financier

## LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Jean-Baptiste Hervet**  
Commissaire aux comptes, SEFICO-NEXIA

MT : membre titulaire  
MS : membre suppléant

Les statuts de Centre Inffo précisent que :

- le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative (article 12) ;
- deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative (article 3).

## COLLÈGE DES POUVOIRS PUBLICS

<b>Clarisse Dubert (MT)</b>	Chef de la mission Alternance et accès aux Qualifications, DGEFP
<b>Christine Schmitt (MS)</b>	Chargée de mission, mission Alternance et accès aux Qualifications, DGEFP
<b>Yveline Guégan (MT)</b>	Chef du bureau des partenariats professionnels, direction générale de l'enseignement et de la recherche, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
<b>Philippe Joly (MS)</b>	Adjoint au chef du bureau des partenariats professionnels, direction générale de l'enseignement et de la recherche, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
<b>Yves Beauvois (MT)</b>	Chef du bureau de la formation professionnelle continue, direction de l'enseignement scolaire, Ministère de l'Education nationale
<b>Christine Bruniaux (MS)</b>	Chef du département stratégie, formation et emploi, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<b>Linda Debernardi (MT)</b>	Chef du bureau de la formation et de l'emploi industriel, Direction générale des entreprises
<b>Béatrice Marchand (MS)</b>	Chargée de mission, bureau de la formation et de l'emploi industriel, Direction générale des entreprises
<b>Véronique Marchet (MT)</b>	Conseillère régionale Grand Est
<b>Muriel Vergès-Caullet (MT)</b>	Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté
<b>Charles Fournier (MS)</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-président délégué, Région Centre-Val-de-Loire
<b>Isabelle Gaudron (MS)</b>	Vice-présidente, Région Centre-Val-de-Loire

## COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

<b>George Asseraf</b>	Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)
<b>Jacques Bahry</b>	Président du Forum français des acteurs des formations digitales
<b>Anne de Blignières-Légeraud</b>	Maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine, Présidente de l'Institut supérieur des métiers
<b>Laurence Breton-Kueny</b>	Directrice des ressources humaines de l'Afnor
<b>Laure Coudret-Laut</b>	Directrice de l'Agence Erasmus+ France - Education Formation
<b>Louis-Charles Viossat</b>	Inspecteur général des Affaires sociales, ancien ambassadeur

## LE BUREAU DU CA DE CENTRE INFFO

<b>Louis-Charles Viossat</b>	Inspecteur général des Affaires sociales	<b>Président</b>
<b>Jacques Bahry</b>	personnalité qualifiée	<b>Vice-président</b>
<b>Magali Bourdon</b>	CGT	<b>Membre</b>
<b>Isabelle Bricard</b>	U2P	<b>Secrétaire</b>
<b>Clarisse Dubert</b>	DGEFP	<b>Membre</b>
<b>David Duval</b>	MEDEF	<b>Vice-président</b>
<b>Michel Fortin</b>	CGT-FO	<b>Secrétaire adjoint</b>
<b>Daniel Jamme</b>	CFDT	<b>Vice-président</b>
<b>Françoise Lannezval</b>	MEDEF	<b>Membre</b>
<b>Philippe Scelin</b>	CPME	<b>Trésorier adjoint</b>
<b>Jean-Claude Tricoche</b>	UNSA	<b>Trésorier</b>
<b>Muriel Vergès-Caullet</b>	Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté	<b>Vice-présidente</b>

## L'EXPERTISE DE CENTRE INFO AU SERVICE DES DÉCIDEURS PUBLICS

***Investir massivement dans la formation et les compétences pour être collectivement capables d'impulser les changements de l'économie de la connaissance plutôt que de les subir. Donner à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et la capacité de construire son parcours pour créer ou saisir les différentes opportunités qui se présentent. Protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences et vaincre, ainsi, le chômage de masse.***

***Muriel Pénicaud  
Ministre du Travail***



Pour répondre aux ambitions de l'Etat, la loi Avenir professionnel entraîne une véritable transformation de l'écosystème et de la gouvernance du secteur. Faciliter l'accès de tous à la formation devient un enjeu national et se traduit pour Centre Inffo par une mobilisation pour rendre l'information accessible et compréhensible par le plus grand nombre tout en accompagnant les professionnels dans les différentes étapes des transitions annoncées.

Soutenant la mise en œuvre de la réforme, Centre Inffo mettra son expertise et l'ensemble de ses moyens d'information et de diffusion (presse, brochures, événements, sites internet...) au service des autorités publiques du champ emploi-formation-orientation et des opérateurs publics impliqués dans cette mise en œuvre, notamment avec :

- le Ministère du Travail et la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (appui technique à la rédaction de kits d'information sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, participation aux campagnes de communication, conception et réalisation d'événements dédiés, professionnalisation du réseau des agents des pôles emploi formation des Direccte...),
- les autres ministères (dont Education, Enseignement supérieur, Agriculture, Finances, Outremer) impliqués dans la mise en œuvre de la loi,
- le Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi pour la mise en œuvre du Plan d'investissement des compétences,
- la nouvelle instance France Compétences (contribution aux travaux sur la qualité de la formation, les certifications, le conseil en évolution professionnelle...),
- la Caisse des dépôts et consignations, en charge du développement des systèmes d'information et de gestion du compte personnel de formation,
- France Stratégie,
- l'Agefiph,
- les opérateurs du service de l'emploi, parmi lesquels Pôle emploi, l'APEC, les Cap emploi, les missions locales,
- les Régions : Centre Inffo poursuivra une politique active de rapprochement avec les élus de chaque Région et avec la Commission Emploi Formation professionnelle et apprentissage de Régions de France (cf pages 18 et 19) ,
- les instances régionales : Crefop,
- les partenaires sociaux : Centre Inffo poursuivra la valorisation des activités paritaires en matière d'emploi formation (accords de branche, certifications CléA...) et des nouveaux rôles, missions et réalisations des partenaires sociaux dans l'animation et la gestion des dispositifs issus de la réforme (Cepir par exemple).

## Une Université d'hiver exceptionnelle pour porter la réforme



### La 16<sup>ème</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle

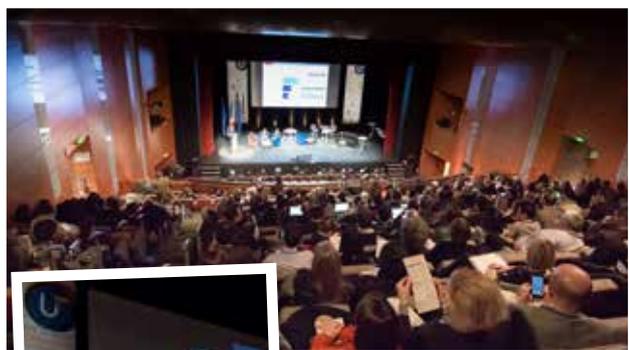
30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2019 à Biarritz

Après le succès de l'édition 2018, l'Université d'hiver de la formation professionnelle rompt avec son rythme biennuel : une édition exceptionnelle mobilisera en début d'année 2019 les professionnels du secteur autour de la réforme de la formation et de l'apprentissage, sous l'intitulé « Ensemble, relevons le défi des compétences ».

Pour la quatrième fois consécutive, le Président de la République a accordé son haut patronage à l'Université d'hiver. Les interventions prévues de la Ministre du Travail, du Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, de Présidents et Vice-présidents de Régions, des partenaires sociaux et de nombreux experts sont autant de signes de reconnaissance de ce rendez-vous national de référence des réseaux publics et privés du secteur.

En 2019, la 16<sup>ème</sup> Université d'hiver s'appuiera sur deux programmations complémentaires :

- **le Campus**, formule historique qui anime le débat public pendant trois jours dans une dimension interinstitutionnelle et réunit l'ensemble des décideurs, acteurs et opérateurs. Plus de 150 intervenants et experts, personnalités et praticiens de haut niveau, animeront débats, conférences et ateliers.



■ **le Club Entreprise**, qui traite pendant deux jours des problématiques des entreprises avec des dirigeants d'entreprise, responsables des ressources humaines, de la formation et de gestion des carrières. Il est animé par les meilleurs experts spécialistes du droit, des politiques et de l'ingénierie emploi-formation. Son objectif : leur permettre de sécuriser leurs pratiques professionnelles et d'anticiper les changements induits par la réforme de la formation professionnelle. La promotion du Club Entreprise bénéficie du soutien des OPCA et des organisations de professionnels en entreprise.

Campus et Club entreprises sont organisés en parcours de professionnalisation. Les participants s'inscrivent à l'un ou l'autre, ou choisissent le Pass-Liberté, qui donne accès à tous les plateaux, ateliers et conférences de la 16<sup>ème</sup> Université d'hiver.

### **Une manifestation coopérative et source d'apprentissage pour les futurs professionnels**

Comme les années précédentes, la programmation a été élaborée grâce à la coopération avec de 35 réseaux du secteur. Trois coopérations spécifiques impliquant des jeunes et/ou futurs professionnels ont été reconduites avec l'Exécutif master en management de la formation de l'Université Paris-Dauphine (pour la synthèse et la capitalisation des échanges), avec le DU Intelligence collective de l'Université de Cergy-Pontoise (pour dynamiser les méthodes d'animation) et avec la filière « accueil - relation client » du Lycée professionnel Paul Bert de Bayonne (pour l'accueil des participants).

## **La présence des Régions à l'université avec Régions de France et les Rencontres Formation-Compétences des Outremer**

Retrouver l'ensemble des décideurs lors de cette Université est un atout pour plusieurs grands réseaux, qui choisissent de s'y retrouver pour y organiser leur propre séminaire interne en amont de la manifestation. L'Université d'hiver se trouve confortée comme un lieu incontournable d'échanges et d'expertise entre pairs et autres acteurs.

C'est ainsi que Régions de France organise une commission Formation et apprentissage, permettant aux élus et directeurs de services de formation de participer ensuite à l'Université d'hiver.

Les collectivités territoriales d'Outre-mer ont également choisi de se retrouver en amont de la 16<sup>ème</sup> Université pour préparer la mise en œuvre de la réforme et du Plan d'investissement dans les compétences, en tenant compte des problématiques propres aux territoires ultramarins.

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon participeront ainsi aux premières « Rencontres Formation-Compétences des Outremer » organisées avec l'appui technique de Centre Inffo, en relation avec les ministères concernés. Les collectivités Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont également sollicitées.

## L'adaptation des portails et outils nationaux au nouvel écosystème de la formation professionnelle

Depuis 2006, Centre Inffo développe, porte et/ou anime plusieurs portails et outils nationaux destinés aux professionnels et au grand public, pour le compte de commanditaires publics (DGEFP, partenaires sociaux, Régions). Centre Inffo fera évoluer ces outils en 2019 pour les adapter au nouveau contexte national.

Sur ces portails actualisés en continu, Centre Inffo fournit du contenu juridique, des données sur l'actualité et les pratiques, des informations documentaires. Il agrège les informations provenant des différents contributeurs et assure l'animation éditoriale dans un cadre partenarial.

La réforme et le déploiement des nouveaux dispositifs au profit des salariés et demandeurs d'emploi rendent ces outils encore plus nécessaires.



[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)

Le portail Orientation pour tous (cf. annexe 6) est au cœur du dispositif d'information et de soutien aux personnes en projet de développement de compétences/formation, de mobilité, de reconversion. Il propose au grand public une information dynamique sur les métiers, les dispositifs de formation et l'offre de formation grâce à un maillage de partenariats avec les branches professionnelles et d'opérateurs publics nationaux et régionaux. Centre Inffo en est maître d'œuvre pour le compte de l'État, des Régions et des partenaires sociaux.

Son évolution se fait en lien avec les différents contributeurs et avec des retours d'expérience d'utilisateurs : il est à la fois un outil d'information pour le grand public et un outil de travail au

quotidien pour les conseillers accompagnant les jeunes, les salariés et les demandeurs d'emploi dans leur évolution professionnelle.



[www.paritarisme-emploi-formation.fr](http://www.paritarisme-emploi-formation.fr)

**Un portail entièrement dédié à l'activité paritaire du champ emploi-formation (cf annexe 7)**

Dans le cadre d'un accord-cadre de coopération signé le 9 juin 2016 entre le Copanef, le FPSPP et Centre Inffo, les partenaires sociaux ont confié à Centre Inffo la réalisation et l'animation du portail **Paritarisme emploi formation** pour valoriser l'activité des partenaires sociaux dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce site ouvert en 2017 présente une information sur les instances et les organismes paritaires et leurs services, ainsi qu'une actualité des partenaires sociaux tout au long de l'année.

Centre Inffo conçoit et anime le portail. Il y intègre ses bases de données sur la négociation collective, les certificats de qualifications professionnelles (CQP), les OPCA, les observatoires des branches... et l'actualité parue dans ses différents supports (*Le Quotidien de la formation, Inffo formation...*).



[www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

Le portail [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr), dont la DGEFP a confié la maîtrise d'œuvre à Centre Inffo, s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels de la VAE, pour leur donner les clés de compréhension et les ressources pour la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience. Son comité de pilotage est animé par la DGEFP.



## La ComCEP

Impulsée par la DGEFP, soutenue par Régions de France, la ComCEP est une communauté digitale de métier réservée aux conseillers en évolution professionnelle (ComCEP). Ce dispositif national de professionnalisation inter-réseaux a pour ambition de contribuer à la qualité du déploiement du conseil en évolution professionnelle sur l'ensemble du territoire et de faciliter le développement d'une culture partagée en la matière. Seul outil national de transversalité, il complète les dispositifs de professionnalisation internes propres à chaque opérateur national du CEP ainsi que les dispositifs régionaux animés par les Carif-Oref. Portée par Centre Inffo, l'Université ouverte des compétences (UODC) et le Réseau des Carif-Oref, elle a été cofinancée jusqu'en 2018 par les représentants des opérateurs nationaux du CEP : Apec, Chéops pour le réseau des Cap emploi, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), l'Union nationale des missions locales (UNML) et Pôle emploi.

Elle est ouverte aux conseillers de toutes les régions et compte 700 membres en fin 2018.

Cet outil sera amené à évoluer en 2019, en fonction des transformations du contexte institutionnel.

## Informer le grand public

Une information claire et accessible au grand public sur la formation et les moyens dont chacun dispose pour développer ses compétences et évoluer professionnellement est au cœur des enjeux de la réforme. La désintermédiation engagée par la loi Avenir professionnel doit se traduire par une réelle aide à la décision pour des publics non spécialistes de l'ensemble des dispositifs et circuits de financements de la formation.

En approfondissant une approche relation client, Centre Inffo adaptera le format de ses ressources en 2019 pour donner la plus grande lisibilité sur les différents choix possibles et faciliter l'accès aux dispositifs accessibles sans intermédiaire (compte personnel de formation, conseil en évolution professionnelle...) : infographies, pastilles vidéo...

Pour mieux répondre aux besoins du grand public, Centre Inffo mobilisera l'expérience acquise avec différents partenariats, notamment la Cité des métiers de Paris-Universciences, où Centre Inffo assure une présence hebdomadaire sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation » : des entretiens personnalisés permettent de conseiller une personne sur ses droits à la formation professionnelle continue, et de l'aider à trouver l'action de formation la mieux appropriée à son projet professionnel.

Ces ressources seront présentes sur le site de Centre Inffo ou ses portails nationaux (Orientation pour tous, VAE, Euroguidance) et s'ajouteront aux ressources actuelles : fiches Droits et dispositifs pour tous, plaquettes d'information sur le système français de formation (disponibles en plusieurs langues).

## Centre Inffo, acteur de la normalisation des systèmes de description des données

Que ce soit en créant ses propres outils ou en participant à l'élaboration de normes, Centre Inffo met son expertise au service de la conception et de l'actualisation de systèmes normalisés de description des données.

Centre Inffo poursuivra son engagement actif et ses contributions aux travaux :

- **de normalisation de la commission Afnor NF X50 Formation professionnelle.** Cette dernière élabore les normes NF, examine les projets normatifs nationaux et internationaux en cours (CEN et ISO) et statue sur la pertinence et la programmation des travaux ;
- **du langage sur les compétences** initié par le Cnefop en 2018, sur saisine du Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion dans l'emploi. L'objectif est de construire des références communes ;
- **du langage LHEO** (langage harmonisé d'échanges sur l'offre de formation) ;

Centre Inffo publiera, en 2019, l'édition **V13 du Formacode, thésaurus de l'offre de formation.** Cet outil de Centre Inffo est actualisé en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et d'autres opérateurs publics. Il est utilisé dans tous les systèmes d'information publics et bases de données traitant des métiers et de l'offre de formation. Le Formacode est en accès libre pour tout utilisateur final, et payant pour tout acquéreur qui en ferait un usage commercial. Cette dernière formule cible particulièrement les éditeurs de logiciels de gestion de l'offre de formation. En offre de service complémentaire, Centre Inffo propose des sessions de formation pour faciliter l'appropriation de cet outil par les utilisateurs.

Par ailleurs Centre Inffo poursuivra auprès des acteurs du secteur orientation-formation la promotion :

- **du Règlement européen général pour la protection des données personnelles (RGPD),** en vigueur depuis mai 2018 ;
- **du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)** piloté par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication. L'accessibilité des informations diffusées est en effet une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État et de ses opérateurs. Centre Inffo poursuivra en 2019 la mise en conformité des sites et portails qu'il gère, selon les étapes du plan de mise en conformité établi en 2010.

## DENSIFIER LES PARTENARIATS POUR OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE DE CENTRE INFFO

*Pour exercer pleinement sa mission de service public et optimiser son offre de service, Centre Inffo se doit d'être au plus près des problématiques et pratiques des acteurs de la formation professionnelle tout au long de la vie. C'est pourquoi il développe des partenariats qui renforcent ses capacités de production, d'expertise, d'innovation et de mobilisation des professionnels du secteur.*

**En 2019, des partenariats actifs seront poursuivis avec :**

**des groupements de professionnels du secteur EFOP, pour mieux analyser leurs besoins :**

- le Groupement des acteurs et responsables de formation (GARF) : interventions réciproques en colloques, réalisation de l'enquête annuelle sur l'achat de formation et de baromètres de la formation ;
- l'Association nationale des directeurs de ressources humaines (ANDRH), dans le cadre de sa commission Emploi-Formation ;
- l'Association de Réflexion et d'Echange sur la Formation (AFREF) ;
- le Forum des acteurs de la formation digitale (FFFOD), dont Centre Inffo est membre fondateur : vice-présidence au bureau de l'association, co-animation des Rencontres annuelles et contribution aux événements, groupes de travail sur le financement des formations à distance ;

**des réseaux de documentalistes du secteur EFOP :**

- Centre Inffo poursuivra l'animation du réseau documentaire national Ariane, qui réunit des professionnels de l'information-documentation des acteurs publics (Afpas, France Stratégie, Céreq, CIDJ, Cnam-CDFT, CNFPT, Cité des métiers de Paris, DGEFP, IGEN-IGAENR, Injep, Irès, Onisep) pour valoriser les fonds documentaires, promouvoir les travaux documentaires des membres du réseau et lier des partenariats pour créer de nouveaux produits documentaires ;

- il pilotera également le groupe de travail documentaire « Emploi-formation » de l'Association des bibliothécaires documentalistes spécialisés (ADBS) ;
- Centre Inffo participe également au réseau documentaire recherche TEF (Travail emploi formation) animé par le Céreq et plus axé sur la recherche ;

### **des lieux d'innovation sociale, pour identifier les nouvelles pratiques**

- la Cité des métiers de Paris-Universciences : intervention hebdomadaire de Centre Inffo sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation » ;

### **des spécialistes pour de nouveaux champs d'action**

- **développer la relation client** dans l'offre de service de Centre Inffo et celle de ses partenaires avec l'INRC (Institut National de la Relation Client) ;
- **trouver une formation-CE**, structure qui développe un site internet de référence et de valorisation de l'offre de formation dédiée aux élus du personnel (mise en visibilité de l'expertise de Centre Inffo sur le nouveau cadre du dialogue social en relation avec la formation professionnelle continue) ;

### **des organisateurs d'événements pour promouvoir la formation**

- **Wordskills** pour le suivi et la promotion des Olympiades des métiers au niveau national, européen et mondial ;
- **l'OCIRP** pour l'organisation de prix du handicap ;
- **le Comité mondial des apprentissages tout au long de la vie** pour la préparation du 6<sup>ème</sup> Forum mondial ;

### **des Universités et grandes écoles**

organisant des masters et certifications en management/ingénierie/droit de la formation (Paris-Dauphine, Cergy-Pontoise, Lille 1, Cnam...) pour faire connaître les ressources de Centre Inffo aux futurs professionnels et leur donner des occasions de mises en situation réelle sur des projets portés par Centre Inffo ;

### **des réseaux européens**

- Cedefop (ReferNet) et l'agence Erasmus + France Education Formation (Euroguidance) (cf. pages XX).

## **Porter la dynamique de l'innovation avec un ancrage local**

Centre Inffo se donne pour objectifs :

- de contribuer à la constitution d'un pôle formation du territoire de Saint-Denis, en lien avec les élus, le Cnam, le futur Campus universitaire Condorcet et les projets de Saint Denis autour des JO de 2024,
- de devenir un incubateur d'entreprises innovantes en formation, en accueillant de jeunes entreprises développant leur activité autour d'un projet innovant, de nature technologique, pédagogique ou organisationnel. Ces entrepreneurs pourraient être hébergés pour une durée de trois à dix-huit mois et bénéficier du soutien logistique et de l'expertise de l'association. Centre Inffo s'associera pour ce faire avec d'autres partenaires,
- de devenir la maison des associations professionnelles du champ de l'emploi, des RH, de la formation et de l'orientation. Centre Inffo héberge ainsi dans ses locaux depuis 2017 le Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD) et le GARF depuis fin 2017. Cet « éco-système » permet la mutualisation des moyens supports et de l'expertise.

## ACCOMPAGNER LES RÉGIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS POLITIQUES EMPLOI FORMATION

***Le rôle des Régions en matière de formation et d'orientation professionnelles et de l'apprentissage est profondément impacté par la réforme de 2018. 2019 est l'année de mise en œuvre de cette réforme mais aussi celle de l'évolution des politiques régionales EFOP. Centre Inffo se mobilise pour les accompagner.***

### Faire connaître les stratégies régionales

Chaque Région définit ses propres stratégies en matière d'emploi-formation. En relation étroite avec les décideurs régionaux, Centre Inffo est à même d'apporter une information qualifiée sur ces stratégies et de les faire connaître au niveau national à travers :

- sa presse d'actualité,
- des événements dédiés,
- des monographies régionales,
- des bases de données spécifiques : par exemple recensement des aides régionales via la base « Formation et apprentissage en région », suivi de la mise en place des CPRDFOP pour la période 2017-2021 et des pactes territoriaux (PRIC).

Au-delà de sa mission d'information, Centre Inffo accompagnera les élus dans l'exercice de leur mandat, en relation avec les opérateurs régionaux. Il mettra son expertise au service du partenariat engagé avec Régions de France (congrès 2019, productions communes, appui technique ...) et créera les conditions d'un véritable partenariat permanent avec les responsables formation professionnelle et apprentissage des Régions.

Acteur de la continuité territoriale, Centre Inffo renforcera sa présence auprès des régions et collectivités d'Outre-mer. Il leur apportera son appui en organisant ou contribuant à des manifestations communes.

Sont ainsi prévues les rencontres Outre-mer en amont de la 16<sup>ème</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle à Biarritz en janvier 2019 (en lien avec elles, avec les ministères chargés de la Formation professionnelle et des Outre-mer) ou des événements régionaux sur les territoires ultramarins.

## Renforcer les liens de coopération avec les Carif-Oref

Centre Inffo travaille en permanence à renforcer la complémentarité de ses actions avec celles des Carif-Oref. Cette régulation s'exerce à travers le développement d'une expertise technique commune, la contribution à des travaux techniques, des rencontres régulières et des participations croisées lors de l'organisation d'événements.

Le renouvellement avec le Réseau des Carif-Oref de l'accord-cadre de partenariat existant depuis 1996 facilitera le développement de nouveaux projets avec les Carif-Oref, de façon collective ou bilatérale :

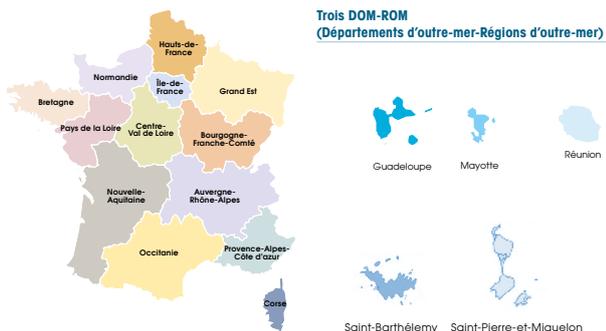
- sur demande des Carif-Oref, contribution à la professionnalisation des professionnels de l'orientation et de la formation sur leur territoire
- organisation d'événements communs

## Présenter la réforme sur les territoires

Un enjeu fort de 2019 sera d'aller sur les territoires à la rencontre des acteurs et opérateurs régionaux pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre de la réforme. Soit à sa propre initiative, soit à la demande des acteurs régionaux (dont le Carif-Oref local), Centre Inffo préparera, organisera ou animera des manifestations territoriales.



Treize Régions en métropole



Trois DOM-ROM (Départements d'outre-mer-Régions d'outre-mer)

Une collectivité sui generis



Deux collectivités uniques



twitter @inffo\_regions,  
avec plus de 6 000 abonnés

### Une information en vue

Le site « Régions et Formation », principal vecteur d'information sur les acteurs régionaux, les actions des Régions et les nouvelles priorités régionales, devient une rubrique du nouveau site de Centre Inffo.

La base « Formation et Apprentissage en régions » recense l'ensemble des aides, dispositifs et outils régionaux.

Les pages « Stratégies régionales » du magazine Inffo Formation.

Les plaquettes synthétiques sur les réseaux d'information et les structures de l'orientation en France.

## CENTRE INFFO AU CARREFOUR DE L'EUROPE ET DE L'INTERNATIONAL

***Actif et impliqué depuis longtemps dans divers réseaux européens et internationaux, Centre Inffo assure une double mission : informer les partenaires et publics européens sur les politiques et pratiques françaises de formation et informer les publics français et francophones des politiques menées par les autres pays de l'Union européenne.***

### **Informer sur le système français avec le Cedefop et Erasmus + France**

Au titre de correspondant en France du Cedefop (Centre européen de développement de la formation professionnelle), Centre Inffo assure la coordination du réseau ReferNet France (réseau européen de référence et d'expertise-France) sur la période 2016-2019. Le programme d'activités 2019 prévoit

- la mise à jour d'une base de données sur les stratégies et dispositifs français en matière de mobilité,
- la rédaction de deux études thématiques et d'un rapport sur les politiques et dispositifs de formation en France,
- l'alimentation et l'actualisation du site ReferNet France, sur lequel les productions du réseau français peuvent être consultées et téléchargées.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'agence Erasmus + France Éducation-Formation, Centre Inffo :

- développera l'information sur l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA) ;
- contribuera au développement et à la promotion d'Epale, plateforme consacrée à la formation des adultes en Europe à l'image du supplément presse réalisé en novembre pour le lancement de l'outil ;
- valorisera sur le portail Orientation pour tous, les informations fournies par Erasmus + sur la mobilité en Europe, et sa mise en œuvre pratique (liste de partenaires potentiels...).



Centre Inffo est également un acteur majeur d'Euroguidance France, le réseau européen en faveur de l'orientation et de la mobilité en Europe (géré et piloté par l'agence Erasmus + Éducation Formation France).

Sont ainsi prévus en 2019, en partenariat avec les autres centres de ressources et l'agence :

- l'alimentation du site Euroguidance France,
- la co-organisation avec les autres centres d'un MOOC à destination des conseillers en mobilité,
- la contribution à la mise en place de la nouvelle plateforme européenne Europass,
- la rédaction d'articles d'actualité pour le site Europe et formation et Orientactuel

## Exporter à l'international les valeurs du système français

Centre Inffo poursuivra en 2019 son action sur les territoires champs extra-européens et francophones :

- il renforcera l'animation du réseau francophone d'organismes d'information sur la formation initialisé en 2017 en lien avec des institutions internationales et des pays de la Francophonie ,
- en lien avec Expertise France et la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) des ministères sociaux, Centre Inffo est reconnu comme expert susceptible d'intervenir sur des projets de coopération en appui à la modernisation et au développement des systèmes de formation professionnelle de pays hors UE,
- le programme bilatéral de coopération 2019-2022 établi avec le Gabon sera poursuivi : Centre Inffo apporte son expertise technique à la réforme de la gouvernance et à la promotion de la formation professionnelle,

### 4 350 abonnés sur twitter.

Le site « Europe-international-et-formation » proposant l'actualité de la formation professionnelle à l'échelle supranationale et transnationale (politiques européennes, pratiques dans les pays voisins) devient en 2019 une rubrique du nouveau site de Centre Inffo.

- au Sénégal, Centre Inffo poursuivra le développement du partenariat avec l'Office national de formation professionnelle, notamment par la reconduction d'une formation certifiante destinée aux responsables formation d'entreprises.



### Présentation du système français en langue étrangère

Centre Inffo édite des plaquettes et brochures présentant de façon synthétique le paysage français de la formation professionnelle, en langue étrangère.

Nouveauté 2019 : la brochure « Formation professionnelle continue en France » sera complétée par un cahier pratique élaboré en partenariat avec l'agence Erasmus +.

## ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LES ETAPES DE TRANSITION DE LA REFORME

*Les profondes transformations de l'écosystème EFOP générées par la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 sont rythmées par un calendrier de transitions s'échelonnant sur 2019 et 2020. La question de la professionnalisation et de l'information des acteurs des ressources humaines, de l'emploi, de l'orientation et de la formation est devenue centrale dans le développement de la formation. L'enjeu primordial en 2019 est de rendre les professionnels aptes à maîtriser toutes les étapes de la transition, au bénéfice de leurs publics.*

### Une gamme complète d'offre de service répondant à des besoins ciblés

Favorisant une approche « relation client », Centre Inffo développera en 2019 une offre de service adaptée aux besoins des différents professionnels : prestataires de formation, grandes entreprises et TPE, partenaires sociaux, collectivités territoriales et acteurs de l'accompagnement orientation. Des études marketing permettront d'affiner les propositions au cours de l'année.

Information qualifiée et contextualisée, mise en conformité réglementaire, échanges de pratiques, analyse et développement de l'activité, développement de l'innovation et gestion des systèmes d'information constituent une gamme complète de l'offre de service de Centre Inffo sur ses différents supports (presse, sites, éditions, études, événements, sessions de formation, accompagnement, conseil).

### Accompagner les prestataires de formation et les CFA dans la transformation de leur offre de formation

Dès 2019, Centre Inffo proposera aux prestataires de formation (dont les centres de formation d'apprentis) une offre centrée sur

- ▀ la compréhension du nouvel écosystème, des nouveaux dispositifs et des circuits de financement,
- ▀ leur mise en conformité réglementaire,
- ▀ les stratégies de développement de leur activité (dont les possibilités de développer l'apprentissage) et de leur modèle économique,

- ▣ la préparation de leur structure aux nouvelles exigences qualité des financeurs publics, en vue de la future certification nationale obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- ▣ l'innovation pédagogique,
- ▣ l'intégration et le développement d'une offre de formation certifiante dans leur offre de service, (création de certification, organisation de l'offre de formation en blocs de compétence),
- ▣ l'aide au choix de systèmes d'information et d'outils de gestion de l'offre de formation,
- ▣ l'évaluation de la formation.

## Répondre aux besoins des acteurs d'entreprise et des partenaires sociaux

Face à l'externalisation croissante de l'expertise formation dans les PME et aux questions toujours plus expertes des grandes entreprises, Centre Inffo s'attachera à apporter des solutions différenciées.

**Pour les grandes entreprises**, l'offre de Centre Inffo sera centrée sur

- ▣ la maîtrise de la réglementation avec la compréhension du nouvel écosystème, de leurs obligations et contributions, des nouveaux dispositifs et des circuits de financement,
- ▣ la mise en conformité réglementaire (audits, diagnostics, accompagnement),
- ▣ l'optimisation du dialogue social pour le développement des compétences (DUP, négociation des accords),
- ▣ le développement de l'alternance et de l'apprentissage (dont l'ouverture de centre d'apprentissage),
- ▣ le développement d'écoles d'entreprises,
- ▣ les pratiques d'achat de formation,
- ▣ la rédaction de certifications (groupes, branches professionnelles, OPCO).

## Deux certificats Centre Inffo

Pour répondre aux attentes de plus en plus marquées en matière de certification, Centre Inffo délivrera en 2019 deux types de certificats

- ▣ « **Référent réglementaire de l'organisme de formation** », qui atteste de la maîtrise et de l'application de la réglementation spécifique aux prestataires de formation. Ce certificat s'obtient à l'issue d'épreuves organisées par Centre Inffo, soit directement soit à l'issue d'un parcours de formation organisé en cinq modules.
- ▣ « **Ecrire en compétences** », qui valide des compétences en matière de rédaction de référentiels métiers, référentiels de compétences et de certifications. Ce certificat s'adressera à toute personne en organisme de formation, branche professionnelle ou entreprise intéressée par la formulation, la structuration et l'évaluation des compétences.

## Favoriser l'accès à la formation dans les petites entreprises

Les petites entreprises sont souvent très éloignées de la formation. Centre Inffo s'appuiera sur des partenariats (OPCO, réseaux consulaires, prestataires de formation) pour proposer une offre de service adaptée à leurs contraintes.

**Outils des partenaires sociaux** pour un dialogue social en faveur du développement des compétences

L'offre de Centre Inffo sera centrée sur

- ▣ la valorisation des réalisations paritaires dans le champ emploi-formation-orientation,
- ▣ l'optimisation du dialogue social pour le développement des compétences (à l'échelle de l'entreprise, du groupe et de la branche),
- ▣ l'aide à la rédaction de des certifications (branches professionnelles).

### La presse d'actualité, premier vecteur d'information

Les deux publications « presse » de Centre Inffo permettent de suivre au plus près l'actualité du secteur

- ▀ *Le Quotidien de la formation*, lettre électronique, cible un public de décideurs et privilégie les informations institutionnelles.
- ▀ Le magazine *Inffo Formation*, disponible en deux supports (papier et numérique) élargit son public en adoptant une formule magazine (rubriques diversifiées, interviews, portraits).

Une sélection d'articles de ces deux publications fait l'objet de deux lettres électroniques thématiques gratuites :

- ▀ *Orientactuel*, consacrée à l'orientation et aux transitions professionnelles, réalisée en partenariat avec l'Onisep (4 500 abonnés)
- ▀ *La Lettre de l'innovation en formation*. Bimestriel, ce nouveau média numérique et gratuit recense les initiatives innovantes des acteurs de la formation. A l'instar d'*Orientactuel*, *La lettre de l'innovation en formation* donne à lire gratuitement des articles déjà parus dans *Le Quotidien de la formation* et *Inffo formation*.

Pour élargir l'audience de ses publications, Centre Inffo poursuivra en 2019 l'édition et la diffusion en accès libre, de « *Dossiers de Centre Inffo* », sélection thématique d'articles parus dans *Inffo formation*, enrichis de compléments bibliographiques et juridiques.

Des chroniques thématiques sont réalisées par des experts de Centre Inffo sur le droit, l'ingénierie de formation, les questions relatives aux Régions et à l'Europe- International...

### Outiller les missions des Opérateurs de compétences

Une offre centrée sur les nouvelles missions de ces instances créées par la loi du 5 septembre 2018 sera proposée aux nouveaux opérateurs de compétences (OPCO) au cours de 2019.

### Accompagner les collectivités territoriales

Centre Inffo propose une offre de service sur mesure aux collectivités territoriales pour :

- ▀ la mise en oeuvre de dispositifs régionaux
- ▀ l'évaluation des politiques de contrôle des organismes de formation.
- ▀ le retour d'expériences.

### Les Fiches pratiques de la formation professionnelle continue

Centre Inffo a acquis une légitimité et une notoriété incontestables en droit de la formation.

Le cœur de la capitalisation de cette expertise réside dans l'ouvrage *Les Fiches pratiques de la formation continue* qui comporte l'analyse de l'ensemble des textes des réformes récentes impactant la formation et l'orientation.

Sa version numérique sur le site de Centre Inffo, actualisée en continu, propose de nombreux compléments : dossiers, synthèses, adresses utiles...

- ▀ une édition 2019 est prévue pour les différents guides juridiques : « Organisme de formation : toute la réglementation de votre activité », « Organismes de formation : remplir le bilan pédagogique et financier », « Formation des agents publics », le *Journal de l'année juridique*.

### Centre Inffo, le plus important centre de documentation sur la formation des adultes

Mémoire vive de la formation professionnelle en France, Centre Inffo met en ligne rapports et études officiels, donne accès à près de 44 000 notices bibliographiques, réalise des dossiers documentaires et bibliographies pour accompagner les sujets d'actualité.

## Conseil et accompagnement en droit de la formation et en ingénierie de la formation

Le développement d'accompagnements personnalisés courts se confirme sur trois thèmes :

- ▀ les diagnostics courts et audits de conformité réglementaire des documents conventionnels et contractuels (cible : les services de formation des entreprises et les prestataires de formation) ;
- ▀ le diagnostic à 360° du niveau de respect des obligations juridiques de l'activité d'organisme de formation : obligations vis-à-vis des clients, de l'administration, des stagiaires, des formateurs, de la comptabilité, de la publicité... ;
- ▀ l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au RNCP-Répertoire national des certifications professionnelles et à l'Inventaire.
- ▀ l'accompagnement des prestataires de formation du secteur de la santé à la constitution de dossiers de demandes d'habilitation des programmes de DPC-Développement professionnel continu.

## Poursuite d'opérations longues commanditées

Les missions de conseil et d'ingénierie se poursuivront notamment auprès de :

- ▀ l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) qu'il accompagne depuis 2011 : appui technique à la mise en place de ses écoles internes et ingénierie pédagogique pour la création de modules de formation aux métiers de l'IRSN.



### Centre Inffo organisme de formation

Centre Inffo contribue à la professionnalisation des acteurs et propose des sessions de formation inter-entreprises et intra-entreprise et/ou sur mesure.

Pour 2019, l'offre de service de formation inter-entreprises développe les grands axes de la réforme. Elle s'adresse essentiellement aux professionnels d'entreprises et aux prestataires de formation. Elle s'organise autour des cinq domaines suivants et propose 35 actions de formation, d'une durée de un à cinq jours :

- ▀ Utiliser le nouveau cadre juridique de la formation professionnelle
- ▀ Intégrer la notion de compétences dans ses pratiques
- ▀ Investir une nouvelle offre de service
- ▀ Innover dans les modalités d'apprentissage
- ▀ Garantir la qualité, visibilité et performance d'un organisme de formation

Les réponses aux demandes intra-entreprise déclinent et adaptent ces modules au contexte du commanditaire.

## PILOTER LA PERFORMANCE DE CENTRE INFFO

*La mission de Centre Inffo et son statut d'opérateur de l'Etat lui confèrent des responsabilités particulières. Une démarche « d'opérateur responsable » est l'une des pierres angulaires de son action. Elle permet d'identifier précisément la volonté soutenue, dans la longue durée, d'un pilotage de la performance, où la transparence vis-à-vis de ses commanditaires est aussi déterminante que l'usage optimal des ressources publiques.*

### Des outils de pilotage interne renforcés pour une plus grande performance

Le renforcement du pilotage interne repose sur une hiérarchie impliquée et formée à tous les niveaux. Les outils de cartographie des processus, de cartographie des risques et d'élaboration des procédures de contrôle interne et de suivi des marchés mis en place depuis 2016 sont régulièrement actualisés, dans le cadre de l'activité de contrôle interne.

Les objectifs fixés aux membres de l'équipe de direction figurent progressivement de façon détaillée dans des lettres de mission, portées à la connaissance de l'ensemble des salariés.

Centre Inffo, en tant qu'acteur responsable, s'est mobilisé dès 2017 sur les enjeux du nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018. Il met en œuvre les différentes dispositions applicables sur ce sujet, concernant à la fois des données des collaborateurs et les données des clients et partenaires de Centre Inffo.

### Priorité à l'information et à la formation du collectif de travail

Garantir un sentiment d'appartenance des salariés au collectif de travail en veillant en permanence à la meilleure diffusion possible des informations au sein de l'association est une préoccupation constante de la direction, avec l'instauration de rencontres régulières avec l'ensemble du personnel consacrées aux projets et réalisations de l'association et l'organisation de séminaires.



## Promouvoir le partage et la capitalisation des savoirs et des connaissances

Un objectif fort de 2019 est de promouvoir et mettre en œuvre la capitalisation et le partage des connaissances au sein de l'association, faciliter le décloisonnement et une meilleure transversalité entre les unités. Renforçant la logique des communautés de pratiques, cette mission de gestion des connaissances apportera une nouvelle dynamique aux différents projets portés par Centre Inffo (Université d'hiver, réforme ...). Cette action s'inscrit dans le fil de la loi Avenir professionnel qui incite à développer de nouvelles modalités de développement de compétences en situation de travail.

## Adapter les compétences internes de Centre Inffo aux nouvelles exigences de la réforme

La mission publique de Centre Inffo vise à promouvoir les politiques publiques de formation. Pour remplir au mieux son rôle, priorité sera donnée en 2019 à la formation des salariés et de l'encadrement au nouveau contexte institutionnel.

En tant qu'organisme de formation, Centre Inffo répond aux exigences de qualité des financeurs publics et il est enregistré sur Datadock. En 2019, il renforcera la professionnalisation de ses équipes pour être en mesure de passer une certification pour se conformer à la nouvelle réglementation.

## Perspectives RH

Conscient de l'importance du capital humain, Centre Inffo met l'accent sur :

- l'accompagnement des salariés, sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux,

- l'attention sur les organisations du travail au sein des unités afin, d'une part, d'en accroître les performances et la pertinence et, d'autre part, d'en rechercher en parallèle la qualité de vie au travail.

L'année 2019 sera marquée par :

- la finalisation d'une cartographie des métiers et des compétences,
- la tenue des élections professionnelles.

## Centre Inffo fortement investi dans l'alternance

Centre Inffo poursuit son engagement dans l'alternance. Ses différentes unités se mobilisent pour accueillir des jeunes et/ou futurs professionnels en contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Le panorama est large, allant d'étudiants en formation universitaire initiale et continue (de niveau master) à des collégiens en stage de découverte du milieu professionnel.

## Le déploiement des investissements nécessaires à la performance des outils de travail

Depuis plusieurs années, Centre Inffo renouvelle les outils au cœur de ses processus de production et de gestion.

En 2019, sont prévus :

- la modernisation du réseau informatique,
- l'ajout de fonctionnalités au système d'information commerciale et l'amélioration de son utilisation,
- l'usage généralisé de moyens nouveaux d'animation interactive pour les événements et les manifestations,
- le développement des formations ouvertes et à distance.

### Poursuivre la démarche de développement durable

Centre Inffo est une association socialement responsable. À cet effet, elle participe au mouvement contribuant au développement durable, sur les volets de l'environnement et de la responsabilité sociale.

S'inspirant du plan national « Administration exemplaire », Centre Inffo poursuivra en 2019 la mise en œuvre des trois grands objectifs qu'il s'est donnés :

- diminution de la consommation de papier, de la consommation d'énergie et des gaspillages de toutes sortes ;
- utilisation de produits éco-labellisés ;
- limitation des transports motorisés.

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur une sensibilisation des personnels, des fournisseurs et des usagers des services de Centre Inffo aux gestes éco-responsables et à l'impact environnemental de leur activité. Quelques exemples de pratiques mises en œuvre : insertion d'une clause de responsabilité environnementale dans les marchés publics, développement du télétravail, visioconférences et usage des plateformes de formation à distance, dématérialisation des ouvrages, tri sélectif...

Enfin, l'ancrage de Centre Inffo en Seine-Saint-Denis ainsi que le recours à des prestataires de proximité, autant que possible, participent au rééquilibrage territorial.

### Commercialiser

La stratégie de développement commercial de Centre Inffo diversifie les techniques de vente (ventes combinées de produits, réalisation de ventes « flash » pour les ouvrages et sessions de formation) visant à accroître le panier moyen des clients et prospects de Centre Inffo. Les rendez-vous commerciaux sont significativement multipliés. Le site internet de Centre Inffo est utilisé comme supports de promotion (carrousel, bannières publicitaires) et les réseaux sociaux sont systématiquement mobilisés à des fins commerciales.

En 2019 sont prévus :

- l'envoi régulier d'informations commerciales à plus de 45 000 destinataires
- 20 envois de L'Agenda, lettre commerciale bimensuelle de Centre Inffo
- la publication d'un catalogue annuel unique « offre de formation ; produits et services »
- la réalisation de deux campagnes importantes de relance d'Inffo Formation et du Quotidien de la formation
- la présence de Centre Inffo (seul ou en soutien de la DGEFP) sur des manifestations nationales et régionales consacrées à la formation et à l'orientation, ainsi que la participation avec stand à des congrès et colloques de partenaires.

### Communiquer

Depuis 2017, la restructuration de la fonction « communication » a permis de mieux faire connaître, décrire et expliquer, tant aux professionnels de la formation qu'au grand public, le rôle de Centre Inffo, ses missions et son positionnement au carrefour des réseaux d'information sur la formation. Centre Inffo poursuivra en 2019 la formalisation d'une politique de communication institutionnelle.

Début 2019, l'activité sera grandement consacrée à la communication autour de la 16<sup>ème</sup> UHFP et de ses deux

#### Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage

Centre Inffo est très présent sur les réseaux sociaux, qu'il utilise à des fins d'information, de communication et de promotion de son offre de service.

Il est actif sur :

- Facebook (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Twitter (comptes Centre Inffo, Ressources, Région et formation, Europe et formation, Refernet France, Orientation pour tous) ;
- Google+ (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- LinkedIn (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Viadeo (page Centre Inffo) ;
- Youtube (la vidéothèque de Centre Inffo) ;
- Flickr (la photothèque de Centre Inffo).

programmations (Campus et Club Entreprise) qui visent à diversifier les catégories de participants tout en leur proposant une offre ciblée très qualifiée.

Pour ces manifestations, Centre Inffo s'est adjoint les services d'une agence de relations presse dont la mission principale est de garantir la présence à Biarritz d'un maximum de journalistes de la presse généraliste et professionnelle (écrite audio et vidéo), afin d'assurer la meilleure couverture médiatique possible.

En 2019 la communication de Centre Inffo mettra l'accent sur les réalisations de l'association en propre (événements, publications) et en partenariat.

La diffusion de communiqués de presse s'appuiera sur une base de données de plus de 900 journalistes. Les partenariats presse seront développés et les journalistes référencés recevront systématiquement des « invitations presse » pour les événements Centre Inffo.

Compte tenu du fort succès rencontré en 2018, la réalisation de webinaires (web-conférences gratuites animées par les experts de Centre Inffo sur des thèmes d'actualité) et/ou co-animées avec des partenaires, sera poursuivie afin de toujours plus faciliter la compréhension des enjeux de la formation professionnelle par le grand public mais aussi d'augmenter la notoriété de Centre Inffo.

## Poursuivre le plan de développement des ressources de Centre Inffo

Centre Inffo se définit avant tout par sa mission de service public d'information sur la formation permanente.

Pour autant, afin d'assurer l'équilibre de son budget, un plan d'action prioritaire a été adopté en décembre 2014 par le conseil d'administration pour développer les ressources de Centre Inffo mais aussi renforcer son positionnement au carrefour des réseaux d'information sur la formation. Ce plan sera poursuivi en 2019 en optimisant ses atouts.

### Trois axes prioritaires

#### Accroître la notoriété et la visibilité de Centre Inffo

Pour conforter ses missions de service public, Centre Inffo devra être davantage connu des professionnels et décideurs des secteurs emploi-formation-orientation et du grand public. Pour ce faire, les pistes privilégiées pour l'élaboration du 5<sup>e</sup> contrat d'objectifs (2016-2019) seront poursuivies en 2019 :

- poursuivre une stratégie de communication accentuant la notoriété de Centre Inffo ;
- créer une ou plusieurs marques dédiées (pour les études-conseil, l'offre de formation, les événements...);
- renforcer les partenariats avec les nouvelles instances nationales du champ EFOP et les acteurs régionaux ;
- adapter les produits existants au nouveau contexte national et régional.

#### Développer une approche marketing

Centre Inffo adaptera son offre de service avec une approche marketing centrée sur la relation client, pour répondre aux besoins et demandes des différents publics auxquels il s'adresse :

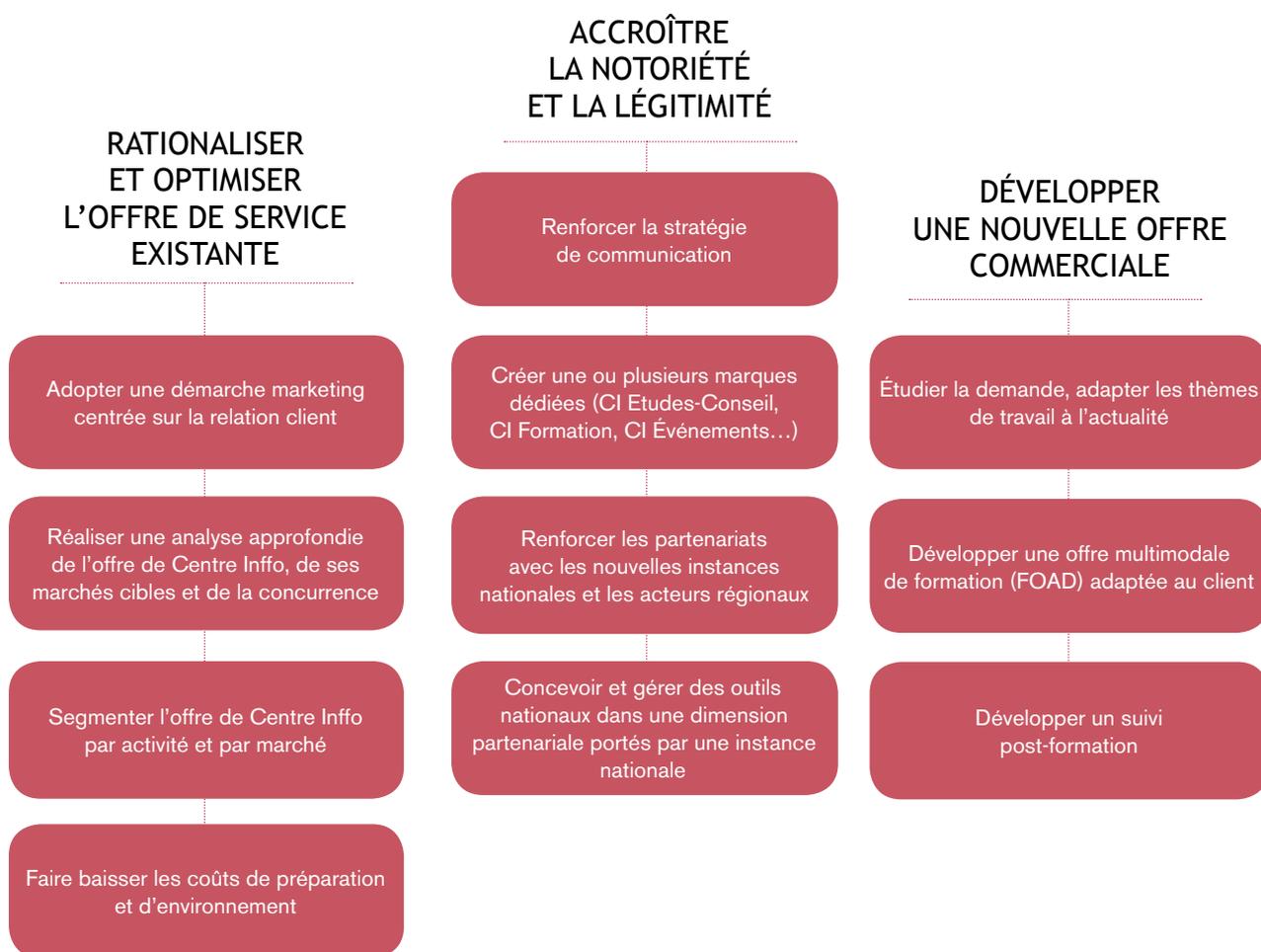
- l'ergonomie des produits sera adaptée pour mieux satisfaire les abonnés, clients et utilisateurs ;
- une économie de ressources sera privilégiée à partir d'une offre « cœur de métier » qui s'adapte aux différents segments de publics ;
- les perspectives de démultiplication seront systématiquement recherchées via l'usage de technologies permettant une offre à distance (webconférence, FOAD...).

#### Développer une nouvelle offre commerciale

De nouveaux champs d'action seront explorés et mis en œuvre, en particulier :

- de nouvelles propositions organisées autour d'un bouquet de services,
- une offre de formation multimodale adaptée aux différents rythmes et besoins des clients de Centre Inffo,
- le renforcement de l'offre événementielle avec le développement de salons intégrés (sur le modèle de l'Université d'hiver), seul ou en partenariat.

## Plan de développement des ressources de Centre Inffo



# Annexes

## TEXTES OFFICIELS

### Statuts révisés à l'issue de L'Assemblée Générale extraordinaire du 28 mars 2018

#### Titre 1

#### FORMATION - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

##### Article 1

Il est créé, sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, une association dite : Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo).

##### Article 2

L'association, placée sous la tutelle du ministre chargé de la Formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

##### Article 3

L'association a pour missions dans le cadre des politiques publiques en matière d'orientation et de formation professionnelle tant nationales que territoriales, européennes et internationales :

1. d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
2. de développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de la formation professionnelle ;
3. d'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L.6111-4 du Code du travail, ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

##### Article 4

Le siège de l'association est fixé : 4, avenue du Stade-de-France - 93200 Saint-Denis-La Plaine. Il peut être transféré en tout autre endroit par décision du Conseil d'administration.

##### Article 5

La durée de l'association est illimitée.

#### Titre 2

#### COMPOSITION - ADMISSION - DÉMISSION - RADIATION

##### Article 6

L'association se compose de membres titulaires et de membres correspondants.

Les membres titulaires sont répartis en quatre collèges, composés chacun de six membres.

- a) Un collège des employeurs, composé de représentants d'organisations nationales représentatives d'employeurs, nommés sur proposition de ces dernières.
- b) Un collège des salariés, composé de représentants d'organisations syndicales nationales représentatives de salariés, nommés sur proposition de ces dernières.
- c) Un collège des pouvoirs publics, composé de représentants de l'administration, nommés sur proposition des ministres intéressés, à raison de :

- un représentant du ministère chargé de la Formation professionnelle ;
  - un représentant du ministère chargé de l'Agriculture ;
  - un représentant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
  - un représentant du ministère chargé de l'Industrie ;
  - deux représentants des Régions.
- d) Un collège des personnes qualifiées, composé de personnalités nommées en fonction de leur compétence.

Les membres titulaires sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Dans les collèges a), b) et c), des membres suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, peuvent être désignés dans les mêmes conditions qu'eux.

L'assemblée générale peut désigner, à la majorité simple, sur proposition du conseil d'administration, des membres correspondants, personnes physiques ou morales, en raison de l'intérêt qu'elles portent à l'objet de l'association. Leur nombre est limité à 6.

##### Article 7

La qualité de membre de l'association se perd :

- par décès ;
- par démission ;
- par retrait du mandat que le membre détenait.

Cessent en outre de faire partie de l'association les membres correspondants dont la radiation a été prononcée par le conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu, et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

#### Titre 3

#### DIRECTION - ADMINISTRATION

##### Article 8

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé des représentants des membres titulaires et des personnalités qualifiées.

Les membres appartenant au collège des pouvoirs publics sont nommés pour la durée des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Les membres des organisations professionnelles et syndicales définies à l'article 6 a) et b) sont désignés par l'organisation qu'ils représentent.

Le mandat des administrateurs est de trois ans. Il est renouvelable.

En cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires, les membres suppléants désignés par l'organisation qu'ils représentent les remplacent de plein droit dans l'exercice de leur mandat.

Le mandat des membres correspondants vient à expiration à l'échéance de celui des membres titulaires des collèges a), b) et c) définis à l'article 6. Ils peuvent être appelés, en fonction des questions prévues à l'ordre du jour, à siéger au conseil d'administration avec voix consultative.

Deux représentants des instances représentatives du personnel siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Les fonctions de membre du conseil d'administration et de membre du bureau sont gratuites.

#### Article 9

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, à bulletin secret, au scrutin majoritaire à deux tours.

La présence des deux tiers au moins des membres titulaires, ou à défaut, de leurs suppléants, est nécessaire. En cas de partage des voix, l'élection est prononcée au bénéfice de l'âge.

Lors de la séance d'installation du conseil d'administration, au début d'un mandat, cette élection se déroule sous la présidence du doyen d'âge.

#### Article 9 bis

Il est constitué au sein du conseil un bureau qui a pour tâche d'aider le président à préparer les réunions du conseil d'administration et de s'assurer de la bonne exécution de ses décisions entre les sessions.

Le bureau est composé de :

- 4 représentants pour le collège des syndicats de salariés ;
- 4 représentants pour le collège des employeurs ;
- 2 représentants pour le collège des Pouvoirs publics : un de l'État et un des Régions ;
- 1 représentant pour le collège des personnalités qualifiées.

Le commissaire du Gouvernement et le Contrôleur d'État assistent au Bureau avec voix consultative.

Chacun des collèges désigne, à bulletin secret, ses représentants suivant la règle du scrutin majoritaire à deux tours. En cas de partage des voix, la désignation est prononcée au bénéfice de l'âge.

Le conseil d'administration répartit entre les membres du bureau, sur proposition du Président, les fonctions suivantes, à savoir :

- 4 vice-présidents ;
- 1 secrétaire ;
- 1 secrétaire-adjoint ;
- 1 trésorier ;
- 1 trésorier-adjoint.

Les réunions du bureau sont convoquées et présidées par le président.

#### Article 10

Le Conseil d'administration définit et contrôle la politique de l'association. Il délibère à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- les programmes et projets d'action y afférents ;
- les rapports d'exécution ;
- le budget ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il peut instituer toutes commissions spécialisées chargées d'étudier et de rapporter devant lui toutes questions relatives à l'objet de l'association. Il peut également entendre toute personne dont il juge la présence utile sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut attribuer l'honorariat à un membre du conseil au terme de son mandat en raison de sa contribution éminente au développement de l'activité du Centre Inffo.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

#### Article 11

Le président veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et au fonctionnement régulier de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut se faire suppléer par un membre du bureau pour un ou plusieurs objets déterminés, avec l'approbation du conseil d'administration.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur de l'association.

#### Article 12

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Le directeur, désigné conformément aux dispositions du décret n° 76-203 du 1<sup>er</sup> mars 1976, modifié par le décret n° 2003-479 du 4 juin 2003, assure la direction permanente des services de l'association et exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le président.

Sous réserve de l'approbation du président, le directeur peut déléguer sa signature, pour nécessité de service, à titre temporaire ou permanent.

Le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative.

#### Article 13

Le commissaire du gouvernement placé auprès de l'association est nommé par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la Formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

#### Article 14

Le personnel de l'association comprend :

- des salariés à durée déterminée ;
- des salariés à durée indéterminée.

Des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de l'association afin d'y assurer des fonctions de directeur, de chef de département ou de service, ou de chargé d'études dans la limite maximum de trois emplois.

Les règles applicables au personnel de l'association sont approuvées par le ministère de l'Économie et des Finances.

#### Titre 4

### RESSOURCES - CONTRÔLE FINANCIER

#### Article 15

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions qui peuvent lui être accordées par les pouvoirs publics. S'agissant de l'État, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre l'association et le ministre chargé de la Formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition de l'association après examen préalable du programme annuel d'activités ;
- des contributions éventuelles provenant d'organisations professionnelles ou syndicales et des Régions ;
- de la rémunération des prestations de services, de ressources propres et toutes recettes autorisées par la loi.

#### Article 16

L'association est soumise au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 55-773 du 26 mai 1955 modifié.

L'association se réunit en assemblée générale ordinaire, au moins une fois par an, sur convocation du président, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Cette assemblée se compose des membres titulaires et des membres correspondants, ces derniers y ayant voix consultative.

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration et qui ont été arrêtés préalablement par le bureau.

Ne peuvent être traitées lors de l'assemblée générale que les questions portées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la présence ou la représentation des deux tiers au moins des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants, étant nécessaire pour la validité de leurs délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Si le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale dans un délai de quinze jours au moins et de deux mois au plus et les délibérations de celle-ci seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

---

## Décret n° 76-203 du 1<sup>er</sup> mars 1976 relatif au Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente - Version consolidée au 19 mai 2015

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises ;

Vu le décret du 21 décembre 1968 approuvant les statuts du centre national d'information pour la productivité des entreprises,

**Article 1**

L'association prévue par le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 prendra le nom de Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

**Article 2**

Modifié par Décret n° 2011-1773 du 5 décembre 2011 - art. 1

Le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (centre INFFO), placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Il a pour missions dans le cadre des politiques publiques en la matière tant nationale qu'euro-péennes ou territoriales :

- 1° D'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
- 2° De développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;
- 3° D'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L. 6111-4 du Code du travail ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

**Article 3**

Modifié par Décret n° 2003-479 du 4 juin 2003 - art. 2 JORF 6 juin 2003

Le conseil d'administration est constitué de quatre collègues composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.

**Article 4**

Modifié par Décret n° 2003-479 du 4 juin 2003 - art. 3 JORF 6 juin 2003

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant

et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

**Article 5**

Modifié par Décret n° 2003-479 du 4 juin 2003 - art. 4 JORF 6 juin 2003

Dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente et le ministre chargé de la formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition du centre, après examen préalable du programme annuel d'activités.

**Article 6**

Modifié par Décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

L'association est soumise au contrôle budgétaire de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le commissaire du Gouvernement placé auprès du centre est nommé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

**Article 7**

Modifié par Décret n° 2003-479 du 4 juin 2003 - art. 6 JORF 6 juin 2003

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du Gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y a pas fait opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du Gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

**Article 8**

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret n° 68-302 du 2 avril 1968.

**Article 9**

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'économie et des finances, JEAN-PIERRE FOURCADE.

## PARTENARIATS INSTITUTIONNELS DE CENTRE INFFO FORMALISÉS PAR VOIE DE CONVENTION

Centre Inffo attache une importance toute particulière au développement de partenariats pour optimiser ses missions. Les accords-cadres de partenariat détaillés ci-dessous sont fondés sur le principe de gratuité et d'échanges de service. Ils ne comportent pas de clauses financières (hormis la convention signée en 1996 avec l'InterCarif-Oref). Ils sont complétés par des programmes de travail annuels détaillant les activités prévues.

Partenaire signataire	Objet principal de la convention	Année de signature
<b>Conventions en vigueur</b>		
Agence Erasmus + France Éducation Formation	Coopération pour le programme Euroguidance	2014
ARF - Association des Régions de France	Accord-cadre pour optimiser la complémentarité des ressources entre acteurs régionaux et Centre Inffo	2005
CCI France	Diffusion d'information à destination des professionnels relevant des CCI	2015
Cité des métiers Paris	Présence hebdomadaire de collaborateurs de Centre Inffo sur le pôle « Trouver sa formation » pour orienter le grand public	2007
CNAM	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2010
CNCP Commission nationale de la certification professionnelle	Partenariats éditoriaux, actions partenariales d'information et de formation	2009-2011-2017
COPANEF-FPSPP	Accord-cadre de coopération	2016
GARF - Groupement des acteurs et responsables de formation	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2014
InterCarif-Oref	Coopération technique (+ clauses financières)	1996
Réseau ARIANE : INJEP, CIDJ, CDFT-CNAM, Céreq, Cité des métiers, DGEFP, ONISEP, IGEN-IGAENR,	Mutualisation des ressources et productions documentaires commune	2014-2015-2016-2017
Sénégal - Dakar Office national de la formation professionnelle	Coopération, accompagnement au développement	janvier 2014
Unifformation	Contribution au portail Orientation pour tous et échange réciproque de données	2015
Université Paris Dauphine	Co organisation d'événements Co construction d'une offre certifiante	2017
Worldskills - COFOM	Valorisation de l'organisation des Olympiades des métiers régionales et nationales	2015
<b>Conventions prévues en 2019</b>		
Armée de Terre	Renouvellement	
Réseau des Carif-Oref	Actions partenariales et usage des données fournies par les Carif-Oref pour diffusion sur les outils nationaux portés par Centre Inffo (dont portail Orientation pour tous)	
Caisse des dépôts et consignations	Accord-cadre de partenariat	

## PARUTIONS DE LA PRESSE D'ACTUALITÉ

La presse d'actualité de Centre Inffo est disponible sur abonnement payant et/ou gratuit.

Le Quotidien de la formation, la version numérique d'INFFO FORMATION ainsi que les lettres thématiques et dossiers spéciaux sont accessibles sur le site thématique de Centre Inffo : [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

### INFFO FORMATION



Magazine bimensuel, vingt-deux numéros annuels. Diffusé sur supports papier et numérique sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)  
Chaque numéro est diffusé aux abonnés par courrier tous les quinze jours.  
La version numérique du magazine est accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

#### La parution des « Dossiers de la presse de Centre Inffo »

Envoyés sous format numérique à 50 000 contacts de Centre Inffo, ces nouveaux produits de communication ont connu des échos importants sur les sites internet et blogs de la formation.

Publiés en fonction de l'actualité événementielle ou calendaire, ces dossiers valoriseront l'expertise de Centre Inffo en proposant des regards croisés (analyse juridique et en ingénierie, articles de presse, bibliographie).

### Le Quotidien de la formation

**Lettre numérique quotidienne payante** (cinq jours par semaine).

Consultable sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)  
Chaque numéro est diffusé sur la messagerie des abonnés le matin à sept heures

Accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)



**Lettre numérique gratuite mensuelle** sur l'orientation, en partenariat avec l'Onisep.

Adressés à 6 092 abonnés gratuits

Les archives d'Orientactuel sont disponibles sur : <http://orientactuel.centre-inffo.fr/spip.php?page=archive>

#### La Lettre de l'innovation en formation

**Une lettre numérique bimestrielle gratuite** proposant une sélection des meilleurs articles dans le champ de l'innovation en orientation, formation, emploi... et issus de nos publications (Inffo Formation et Quotidien de la Formation).

## PRINCIPALES BASES DE DONNÉES DE CENTRE INFFO EN ACCÈS LIBRE

Ces bases sont actualisées en continu et accessibles sur les sites thématiques de Centre Inffo

Bases de données et commentaires		Consultable à l'adresse
<b>Annuaire des acteurs de la formation</b>	5 108 adresses	<a href="http://www.centre-info.fr/spip.php?page=annuaire">http://www.centre-info.fr/spip.php?page=annuaire</a>
<b>InfoDoc - Base bibliographique</b>	44 380 notices, dont : - 13 392 notices d'ouvrages - 30 988 notices de revues	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/?opac_view=3">http://www.ressources-de-la-formation.fr/?opac_view=3</a>
<b>Accords de branches professionnelles</b>	5 566 notices dont 5 052 conventions collectives, 408 textes conventionnels et 106 accords nationaux interprofessionnels	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/?opac_view=2">http://www.ressources-de-la-formation.fr/?opac_view=2</a>
<b>CQP - Certificats de qualification professionnelle</b>	1 264 CQP en ligne et 440 archivés	Base accessible sur le portail Orientation pour tous <a href="http://www.orientation-pour-tous.fr/?page=cqp">http://www.orientation-pour-tous.fr/?page=cqp</a>
<b>FAR Formation et apprentissage en régions</b>	500 aides régionales 240 outils contractuels : 26 contrats de plan Etat-Régions 2015-2020, 26 contrats de projets 2007-2013, 27 délibérations sur les SPRF et SPRO, 20 conventions SPRF/SPRO, 40 CPRDFP/CPRDFOP, 20 contrats d'objectifs territoriaux, 47 contrats d'objectifs et de moyens Apprentissage (génération 2005/2010 et 2011/2015), 5 chartes régionales SPRO, 19 conventions Etat/Régions « Plan 500 000 formations supplémentaires pour demandeurs d'emploi », 5 Conventions PIC (Plan d'investissement dans les compétences), 3 Conventions régions/partenaires sociaux, 2 conventions régions/Pôle emploi	<a href="http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055">http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055</a>
<b>Certifications dans le champ des métiers de la formation</b>	407 certifications (titres/diplômes)	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?l-vi=extend&amp;mode=stages&amp;opac_view=-1">http://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?l-vi=extend&amp;mode=stages&amp;opac_view=-1</a>
<b>Organismes concourant à la professionnalisation des acteurs de la formation</b>	1 336 organismes	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?l-vi=extend&amp;mode=organismes&amp;opac_view=-1">http://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?l-vi=extend&amp;mode=organismes&amp;opac_view=-1</a>
<b>Sites internet sur la formation</b>	128 sites et bases de données recensés	
<b>Certifications blocs de compétences (FPSPP)</b>	629 certifications dont 136 découpées en blocs de compétences	

## CENTRE INFFO EN LIGNE : SITES INTERNET CRÉÉS ET/OU GÉRÉS PAR CENTRE INFFO

### Les sites thématiques de Centre Inffo

Centre Inffo	<a href="http://www.centre-inffo.fr">www.centre-inffo.fr</a>
Boutique en ligne	<a href="http://boutique.centre-inffo.fr">boutique.centre-inffo.fr</a>
Actualité de la formation	<a href="http://www.actualite-de-la-formation.fr">www.actualite-de-la-formation.fr</a>
Droit de la formation	<a href="http://www.droit-de-la-formation.fr">www.droit-de-la-formation.fr</a>
Europe-International et formation	<a href="http://www.europe-et-formation.eu">www.europe-et-formation.eu</a>
Régions et formation	<a href="http://www.regions-et-formation.fr">www.regions-et-formation.fr</a>
Ressources de la formation	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr">www.ressources-de-la-formation.fr</a>
ReferNet France	<a href="http://www.centre-inffo.fr/refernet/">www.centre-inffo.fr/refernet/</a>
UHFP	<a href="http://www.centre-inffo.fr/uhfp/">www.centre-inffo.fr/uhfp/</a>
URCOM	<a href="http://www.urcom.fr">www.urcom.fr</a>
Ariane	<a href="http://ariane.centre-inffo.fr">ariane.centre-inffo.fr</a>
Journal de la réforme	<a href="http://reform.centre-inffo.fr">reform.centre-inffo.fr</a>

### Outils et produits numériques

Formacode	<a href="http://formacode.centre-inffo.fr">formacode.centre-inffo.fr</a>
Orientactuel - La lettre de l'orientation	<a href="http://orientactuel.centre-inffo.fr">orientactuel.centre-inffo.fr</a>
Lettre Innovation en formation	<a href="http://innovation-formation.fr">innovation-formation.fr</a>

### Sites associés

Portail orientation-pour-tous	<a href="http://www.orientation-pour-tous.fr">www.orientation-pour-tous.fr</a>
Portail VAE	<a href="http://www.vae.gouv.fr">www.vae.gouv.fr</a>
Portail Paritarisme	<a href="http://www.paritarisme-emploi-formation.fr/">www.paritarisme-emploi-formation.fr/</a>
Réseau Ariane	<a href="http://ariane.centre-inffo.fr">http://ariane.centre-inffo.fr</a>

### Sites de partenaires

CNEFOP	<a href="http://www.cnefop.gouv.fr">www.cnefop.gouv.fr</a>
Constructys-FPC	<a href="http://guidefpc.constructys.fr">guidefpc.constructys.fr</a>

### Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage

Facebook	Centre Inffo	4 415 mentions j'aime la page
	Orientation pour tous	10 963 mentions j'aime la page
Twitter	Centre Inffo	9 405 abonnés
	Europe-International et formation	4 279 abonnés
	Régions & formation	5 911 abonnés
	Ressources de la formation	7 412 abonnés
Google +	Orientation pour tous	5 904 abonnés
	Centre Inffo	166 abonnés
LinkedIn	Orientation pour tous	227 abonnés
	Centre Inffo	10 889 abonnés
Viadeo	Centre Inffo	
YouTube	Chaîne Centre Inffo	481 abonnés
	<a href="http://www.youtube.com/user/centreinffo">www.youtube.com/user/centreinffo</a>	
Flickr	Base de photographies de Centre Inffo.	

### Sites collaboratifs et pédagogiques en accès réservé à des groupes d'utilisateurs

Espace collaboratif de Centre Inffo	<a href="http://www.centre-inffo.fr/extranet">www.centre-inffo.fr/extranet</a>
Webdoc intranet Centre Inffo	<a href="http://www.centre-inffo.fr/webdoc">www.centre-inffo.fr/webdoc</a>
Espace numérique des administrateurs	<a href="http://www.centre-inffo.net/ena">www.centre-inffo.net/ena</a>
Qualité de vie au travail	<a href="http://www.centre-inffo.fr/qvt/">www.centre-inffo.fr/qvt/</a>
Intranet du comité éditorial des sites	<a href="http://www.com-edito.centre-inffo.fr">www.com-edito.centre-inffo.fr</a>
Projet CléA	<a href="http://inffo.fr/clea">inffo.fr/clea</a>
Espace e-formation	<a href="http://lms.centre-inffo.fr/moodle/">lms.centre-inffo.fr/moodle/</a>

## Visiteurs uniques des principaux sites thématiques au 31 octobre 2018

	Portail Orientation	Centre Inffo	Droit	Actualité	Europe	Régions	Ressources	Réforme
Janvier	368 791	10 152	31 561	12 328	1 616	1 840	3 653	-
Février	310 861	8 150	28 206	10 217	1 370	1 355	3 943	-
Mars	382 305	8 647	27 097	12 285	1 641	1 276	3 937	1 511
Avril	303 632	8 634	23 265	9 484	1 363	1 923	3 729	6 962
Mai	320 624	8 350	24 976	9 157	1 480	1 778	4 047	9 982
Juin	310 559	7 429	29 192	10 294	1 489	2 108	4 360	11 154
Juillet	266 438	6 743	25 329	7 510	1 339	1 525	42 700	11 307
Août	266 404	6 775	23 488	5 911	1 471	1 209	46 218	15 165
Septembre	408 119	8 954	37 616	14 436	1 949	1 979	46 426	24 149
Octobre	425 097	10 191	37 160	15 480	1 979	2 485	38 565	28 660

## Visites des principaux sites thématiques au 31 octobre 2018

	Portail Orientation	Centre Inffo	Droit	Actualité	Europe	Régions	Ressources	Réforme
Janvier	449 341	15 784	39 736	28 020	2 077	2 594	4 346	-
Février	382 778	12 518	35 288	26 237	1 726	1 793	4 672	-
Mars	465 117	13 569	33 590	32 187	2 088	1 722	4 734	1 753
Avril	364 510	13 057	28 862	22 492	1 687	2 602	4 362	10 149
Mai	381 014	12 496	32 306	21 093	1 869	2 404	4 727	14 888
Juin	379 477	11 475	37 092	26 056	1 933	2 827	5 167	16 980
Juillet	321 631	10 121	32 233	9 374	3 075	2 106	43 268	15 800
Août	314 996	9 656	29 436	9 374	2 454	1 605	46 658	20 338
Septembre	490 593	13 360	47 022	30 793	1 850	2 727	47 398	34 732
Octobre	520 808	15 835	46 362	33 168	1 687	3 350	39 526	40 560

## Nombre de pages vues sur les principaux sites thématiques au 31 octobre 2018

	Portail Orientation	Centre Inffo	Droit	Actualité	Europe	Régions	Ressources	Réforme
Janvier	1 088 615	56 376	71 729	55 914	4 122	6 498	19 307	-
Février	915 672	45 877	61 472	51 283	3 272	4 218	20 921	-
Mars	1 034 600	48 361	58 908	62 956	3 975	3 986	20 265	4 442
Avril	744 091	41 778	50 366	43 512	3 192	6 121	18 578	26 813
Mai	699 969	38 187	57 244	40 474	4 000	5 965	18 970	33 211
Juin	696 671	36 643	64 967	49 674	4 114	6 292	20 599	37 854
Juillet	597 335	33 339	55 477	9 374	5 823	5 228	96 605	32 268
Août	582 317	18 969	51 144	9 374	4 863	3 837	99 624	49 748
Septembre	947 057	56 749	77 625	30 793	4 092	6 559	105 052	84 850
Octobre	1 036 514	60 309	75 637	33 168	3 047	7 808	92 124	86 048

# CENTRE-INFFO. FR : UN SITE UNIQUE

Le site internet de Centre Inffo, [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr) se transforme en profondeur. Résolument sobre et clair, il devient un site « tout en un » pour une navigation simple, rapide et harmonieuse.

Ce nouveau site rassemble tous les contenus collectés, recensés et produits par nos experts de la formation. Une seule adresse à retenir : [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)

**Un accès facilité à toutes les productions de Centre Inffo.**

Cette nouvelle version répond à un objectif d'harmonisation et de simplification de l'offre de service de Centre Inffo. Les clients apprécieront ce support pensé web qui reprend les standards des médias grands publics : accès par thématique, production d'actualités en continue, animation du site en temps réel...

**Un rubricage clair pour une meilleure hiérarchisation des contenus**

## RÉFORME DE LA FORMATION

Cette thématique reprend tous les contenus du Journal de réforme lancé en mars 2018. Elle propose une sélection des articles concernant la réforme de la formation professionnelle et sa mise en oeuvre.

## DROIT DE LA FORMATION

Cette rubrique rassemble tout le contenu relatif au droit de la formation. En accès libre on y trouve l'information sur le droit et les dispositifs de formation, l'annuaire des acteurs de la formation et un accès aux sources juridiques.

Sur abonnement, on accède au contenu des Fiches pratiques, actualité en continu et à ses services associés (questions du mois, synthèses, expertise...)



## RÉGIONS & FORMATION

Cette thématique facilite la compréhension des politiques d'actions régionales. Description de la formation et de l'orientation dans chacune des 17 régions, informations, actualités en lien avec les Carif-Oref, ainsi que la base de données Formation et apprentissage en régions font partie des éléments structurants de cette rubrique.

## EUROPE/INTERNATIONAL

Depuis plusieurs années, Centre Inffo met en lumière les clés de lecture de la formation hors de nos frontières. Dans le même esprit, cette thématique donne à voir les informations sur les politiques et les pratiques en Europe, dans l'Union pour la Méditerranée et de la Francophonie.

On y trouve notamment des fiches détaillées sur systèmes de formation en Europe, ainsi que des actualités.

Depuis cette thématique, un lien est fait vers le Réseau Refert (animé par le Cedefop) ... reprendre

Le Réseau européen ReferNet (animé par le Cedefop) permet des comparaisons entre les systèmes de formation professionnelle des 28 États membres plus l'Islande et la Norvège. Centre Inffo est à la tête du consortium français ReferNet France, la branche française du réseau de référence et d'expertise.

Ce site, développé par Centre Inffo en langue française, donne accès aux publications et aux bases de données du Cedefop, à celles du réseau ReferNet France sur les politiques et dispositifs de formation en France. Il propose des informations sur les événements les plus divers dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, et de toute forme d'apprentissage dans l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise d'institutions nationales clés.

## INNOVATION ET FORMATION

Cette rubrique propose une sélection d'articles concernant l'innovation dans la formation. Mooc, e-learning, big data, campus numérique... de nombreuses initiatives sont mises en place de part et d'autre et cette thématique a pour objectif de donner de la visibilité à ces innovations.

## LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Dans chaque thématique et dans le moteur de recherche, nos internautes auront accès à toutes les ressources documentaires produites par Centre Inffo (Bases de données, rapports, revues, dossiers documentaires, bibliographies...).

Le portail documentaire [www.ressources-de-la-formation.fr](http://www.ressources-de-la-formation.fr) reste en ligne et continue à proposer en libre accès, le catalogue Inffodoc, les productions documentaires de Centre Inffo ainsi qu'une sélection des derniers rapports officiels.

### Un espace utilisateurs simplifié

La connexion pour nos abonnés reste la même : un identifiant et un mot de passe unique.

Le nouvel espace utilisateurs que nous avons développé offrira des services supplémentaires :

- Abonnement immédiat aux publications de Centre Inffo
- Historique des achats et des téléchargements gratuits
- Dates d'échéance des abonnements
- Un service client dédié pour répondre aux questions.

### Une démarche qualité continue

Dans un souci d'amélioration constante, Centre Inffo va mener une enquête de satisfaction à destination des internautes. L'objectif est de recueillir leurs avis et leurs recommandations afin d'apporter des améliorations et de nouveaux services. Ce questionnaire restera anonyme et aucune donnée de ne sera collectée.

## LE PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

### Un site au service du grand public

L'objectif du portail Orientation pour tous est de garantir à toute personne, quels que soient son âge, son statut ou son lieu de résidence l'accès à :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
- une orientation vers les structures susceptibles de lui apporter les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle.

Les différents questionnaires mis en ligne sur le site afin de connaître le profil des internautes, révèlent que plus de 90 % des internautes ayant répondu ont entre 18 et 64 ans. Ils sont majoritairement à la recherche d'un emploi (40 %), 23 % sont étudiants et 19 % sont salariés. Le portail Orientation pour tous s'adresse bien à tous les publics quel que soit leur âge ou leur situation.

Source : questionnaires mis en ligne en 2015 et 2016.

### Un site pour construire son projet professionnel

3 000 fiches métiers, 200 000 offres de formation, 4 000 lieux d'orientation, des études et des actualités... le portail Orientation pour tous fournit une information riche dans les thèmes de l'orientation, de la formation et des métiers. L'internaute a toutes les clés en main pour construire son projet professionnel.

OPT permet à chacun :

- de **définir son projet professionnel** grâce à la découverte des métiers et des secteurs ;
- de **confronter son projet à la réalité du marché du travail** avec les études, les actualités nationales et régionales ainsi que les liens vers les sites emploi en régions ;
- de **mettre en œuvre son projet** avec les dispositifs de formation pour financer son projet et indique les lieux d'orientation pour parler à un conseiller.

### Ils en parlent

« C'est très intéressant de trouver des sites comme «orientation pour tous» qui aide les étudiants comme moi à trouver les informations qu'ils cherchent. »

« Ce site à l'avantage d'être le seul à regrouper toutes ces infos en un seul endroit, donc il bénéficie d'une vraie plus-value qui le rend presque incontournable si on ne veut pas passer trop de temps à épilucher tous les autres sites (pôle emploi, rncp, onisep, ...) »

Source : questionnaires mis en ligne en avril/mai 2017.

### Un site piloté par Centre Inffo avec ses partenaires

Centre Inffo, en tant que maître d'œuvre du portail Orientation pour tous, a pris l'initiative de mettre en place un comité éditorial qui se réunit trimestriellement.

#### Missions du comité éditorial

Le comité garantit la fiabilité et l'actualité des informations contenues dans le portail Orientation pour tous et veille à la pertinence des données. Il est force de proposition pour l'animation, la performance et l'évolution du site.

#### Composition du comité éditorial

- Branches professionnelles : banque, propreté, indus-tries technologiques, ameublement, chimie, bâtiment, travaux publics, assurances, médicament, automobile, numérique, habillement, transport et logistique.
- **Confédérations professionnelles** : CPME, Medef, U2P.
- **Réseau Carif-Oref** (Carif-Oref de Centre, Paca, Ile-de-France, Bretagne, Poitou-Charente).
- **Organismes publics et opérateurs** de l'information et de l'orientation : Pôle emploi, Onisep, CNCP, Cnefop, CIDJ, Apec, FPSPP.
- **Opc** : Uniformation, Fongecif Ile-de-France.
- **Etat** : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (DGESIP), ministère du Travail (DGEFP)

**Une audience en progression :  
500 000 internautes supplémentaires en 2018**

En 2018 (au 31 octobre), le site Orientation pour tous a attiré plus de 3 millions d'utilisateurs (visiteurs uniques). C'est 22 % de plus qu'en 2017. Cette progression de l'audience s'accompagne d'une valorisation des contenus consultés (+5 % par rapport à 2017).

8 millions de pages, soit une moyenne de 800 000 pages, sont consultées chaque mois par nos internautes. Ces derniers plébiscitent les informations sur les métiers, les dispositifs de formation et une guidance dans leur parcours via le tutoriel.

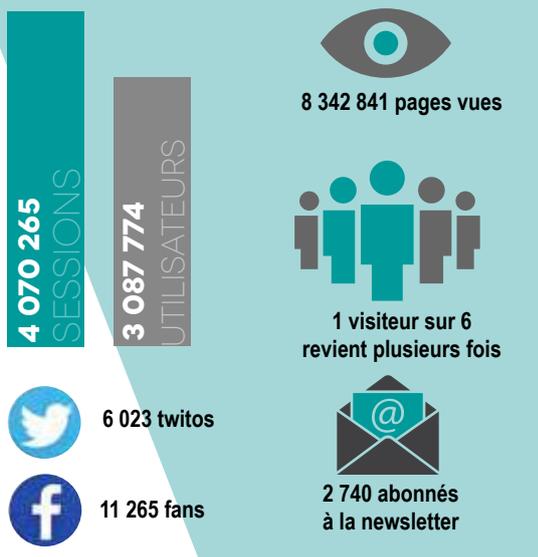
**Rubriques en 2018**

Rubriques et BDD	Nbre de pages vues
Métiers	645 191
Etudier/se former	268 725
Tutoriel	273 810
Régions	90 834
Actualités	134 496

**BDD en 2018**

Rubriques et BDD	Nbre de pages vues
Fiches métiers	4 026 724
Offre	308 929
Lieux	60 087
Etablissement	9 904

**Chiffres clés 2018**



**Provenance des 3 284 Fiches métiers du portail**

Onisep	733
Rome	532
<b>Total</b>	<b>1 265</b>

52 filières présentes	fiches métiers
Agriculture	95
Ameublement	51
Armée de Terre	39
Artisanat (5 filières)	125
Assurance	15
Automobile (service)	45
Banque	24
Bâtiment	30
Chimie	44
Commerce interentreprises	17
Commerces de détail non alimentaires	32
Économie sociale et solidaire (ESS)	116
Entreprises du médicament	104
Étude et conseil	32
Fédération des enseignes de l'habillement (FEH)	14
Fédération des industries nautiques	21
Filière alimentaire	84
Habillement	33
Hôtellerie-restauration	34
Industries des papiers et cartons	23
Industries technologiques	155
Informatique	36
Ingénierie (Fafiec)	20
Matériaux pour la construction et l'industrie	22
Métiers de la presse	45
Mutualité	33
Numérique (Fafiec)	36
Offices publics de l'habitat	11
Plasturgie	22
Propreté	13
Régies de quartier	10
Retraite complémentaire et prévoyance	27
Télécommunications	37
Textile (5 filières)	129
Transport et logistique	24
Travaux Publics	23
Union du grand commerce de centre-ville (UCV)	24
Union sociale pour l'habitat	6
<b>Total</b>	<b>1 653</b>

Les trois fonctions publiques	fiches métiers
Fonction publique d'État	236
Fonction publique territoriale	80
Métiers de la santé	50
<b>Total</b>	<b>366</b>

## PARITARISME EMPLOI-FORMATION

### Le site d'information sur l'activité paritaire dans l'emploi et la formation

#### Valoriser l'action des partenaires sociaux

Créé sous l'impulsion des partenaires sociaux, le site paritarisme emploi-formation a pour objectif de valoriser l'activité paritaire dans le champ de l'emploi et de la formation.

Décisions des instances paritaires (Copanef, Coparef, CPNE...), accords de branches, actualités, certificats de qualification professionnelle, sites utiles, glossaire... ce site est une ressource pour toute personne souhaitant obtenir des informations sur les instances paritaires, leur fonctionnement et leurs travaux.

Ce site permet également de valoriser les grands chantiers tels que la réforme de la formation professionnelle, la sécurisation des parcours professionnels, mais aussi l'activité paritaire dans le champ interprofessionnel, dans les branches professionnelles, dans les régions, dans les Opcas, au FPSPP et au CNEFP.

#### Chiffres clés au 30/06/2018

2 300	textes conventionnels
1 200	CQP
250	CPNE
290	actualités publiées

#### Les réseaux sociaux



1 235 abonnés



112 j'aime sur la page



175 abonnés

#### Une lettre d'information qui fédère plus de 2 000 abonnés

Une newsletter mensuelle a été mise en place en avril 2017. Au 30 juin 2018, elle compte plus de 2 000 abonnés et on constate des pics de consultation à chaque envoi.

#### Des visites en progression

Le site a été lancé le 31 janvier 2017. Depuis le lancement, le site compte plus de 50 000 visiteurs uniques. Avec les envois d'e-mailing et la newsletter mensuelle, les visites sur le site progressent régulièrement.

Mois	Visites	Utilisateurs	Pages vues
Janvier	9 009	6 890	20 083
Février	7 258	5 307	17 369
Mars	7 819	5 639	17 533
Avril	7 148	5 174	15 862
Mai	6 417	4 635	13 637
juin	6 289	4 787	14 789
Total	43 940	29 138	99 273

Au 30/06/2018

[www.paritarisme-emploi-formation.fr](http://www.paritarisme-emploi-formation.fr)

## LISTE DES SIGLES

AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
CARIF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEN	Centre européen de normalisation
CENTRE INFFO	Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNEFOP	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
CPNEF	Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation
COPANEF	Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 au CPNFP)
COPAREF	Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation
CPF	Compte personnel de formation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CCREFP)
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
OREF	Observatoire régional emploi-formation
RCO	Réseau des Carif-Oref
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RGPD	Règlement général européen pour la protection des données
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles



---

Centre pour le développement  
de l'information sur la formation permanente  
4, avenue du Stade-de-France  
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex  
Tél. 01 55 93 91 91  
Fax. 01 55 93 17 28  
[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)